



Centre
d'Animation
Grâce
de Dieu

Centre d'animation de la Grâce de Dieu
8 esplanade A Malraux
14000 Caen
02 31 70 74 63
enfance.cagdd@gmail.com

Conditions d'inscription et de participation au centre de loisirs de la Grâce de Dieu

Le Centre d'Animation est une association régie par la loi de juillet 1901 et agréée "Education Populaire". Elle est gérée par un Conseil d'Administration formé de membres élus chaque année en Assemblée Générale (communiquée par voie d'affichage).

Votre enfant va passer une partie de ses mercredis, vacances et de son temps périscolaire en notre compagnie, pour faciliter son inscription et répondre à certaines questions, nous vous proposons de lire les conditions suivantes. Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au 02 31 70 74 63.

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

- **Conditions d'admission :**

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants scolarisés à partir de la toute petite section (il faut que l'enfant soit autonome pour aller aux toilettes) jusqu'au CM2.

L'inscription et l'adhésion sont obligatoires et doivent être renouvelées chaque année. Le montant de l'adhésion est fixé par le conseil d'administration et valable du 1er septembre au 31 août, elle est indépendante du coût des activités.

Pour un enfant venant pour la première fois sur nos accueils, les inscriptions se font sur rendez-vous en présence de l'un des référents du centre de loisirs. Pour prendre rendez-vous, contactez l'accueil au 02 31 70 74 63.

- **Pour l'inscription vous devez vous munir :**

- D'une attestation de quotient familial **CAF** ou **MSA**, ou de votre dernier avis d'imposition.
- Du **carnet de santé** du ou de vos enfants, ou d'un certificat médical de vaccination.

Vous devez avoir remis ces documents et signé le dossier ainsi que la fiche sanitaire, sans cela **nous ne pourrions accueillir votre enfant.**

- **Modalités d'inscription :**

Notre nombre de places étant limité nous vous conseillons d'effectuer l'inscription dès l'ouverture.

Pour les vacances: Nous vous demandons d'inscrire votre enfant **au plus tard une semaine avant chaque période** (avant chaque période de vacances). Votre inscription est prise en compte dès que vous avez rempli et signé la fiche d'inscription et réglé les 30% d'acompte (non remboursable). Les modifications d'inscriptions devront être faites par mail une semaine à l'avance ou par téléphone.

Vacances et mercredis: toute absence non prévenue sera facturée.

HORAIRES, CONDITIONS D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Mercredis et vacances : ouverture de 7 h 30 à 18 h 30

L'arrivée et le départ des enfants se fait à l'accueil du centre de loisirs, à la journée ou à la demi-journée sur les créneaux suivants :

- 7h30 à 9h30 pour l'accueil du matin.
- 11h30 à 11h45 pour les départs et arrivées de fin de matinée.
- 13h30 à 14h pour l'accueil du midi.
- 17 h à 18h30 pour le départ du soir.
-

Pour les mercredis:

Les modifications devront être faites par mail ou par téléphone 48h à l'avance.

Passés ces délais, nous ne pouvons pas garantir l'accueil de l'enfant.

En fonction de nos places disponibles, des accueils occasionnels pourront être proposés

Garderie des écoles Louis Le Châtelier et Vieira Da Silva:

La garderie se fait dans nos locaux

Garderie du matin: ouverture de 7 h 30 à 8 h 20

Garderie du soir: de la sortie des écoles à 18h30, départ des enfants autorisés à partir seuls 17h30 ou 18h30

Chaque arrivée ou départ doit être signalé à un responsable de l'encadrement par la personne accompagnant l'enfant.

Sauf autorisation écrite des responsables légaux, AUCUN enfant ne sera autorisé à rentrer seul, ni accompagné d'une personne non habilitée si ce n'est pas mentionné dans le dossier d'inscription:

Dans tous les cas, les enfants de maternelle ne sont pas autorisés à partir seuls.

Toute absence ou modification de planning doit être notifiée le plus tôt possible.

La responsabilité de l'association n'est plus engagée à partir du moment où l'enfant a quitté le centre selon l'autorisation ou avec son accompagnateur.

Tout aménagement spécifique et exceptionnel devra être validé et accepté au préalable avec la Direction.

FACTURATION ET TARIFS

Les tarifs sont consultables au bureau administratif de l'association, ils sont calculés à partir du QF (Quotient Familial) de la famille.

Les frais d'accueil sont facturés mensuellement et sont à régler dans les quinze jours au centre d'animation par carte bancaire, chèque, espèces, chèques vacances ANCV.

En cas de non paiement, les procédures de recouvrement seront mises en place, n'hésitez pas à nous contacter pour trouver une solution.

Pour participer aux activités des vacances, la famille doit être à jour de ses factures.

En cas d'absence pendant les périodes de vacances et les séjours, excepté cas de force majeure (maladie, décès), les arrhes facturées seront dues et encaissées.

DISPOSITIONS SANITAIRES

Il faut penser à remplir soigneusement la fiche sanitaire et à transmettre toute information importante concernant l'enfant.

Les enfants ne doivent pas être atteints de maladie contagieuse susceptible de nuire à la santé de leurs camarades. Les responsables légaux sont tenus d'informer l'encadrant de tout problème (médical ou autre) susceptible d'entraîner un comportement particulier de l'enfant ou de l'empêcher de pratiquer certaines activités.

Aucun médicament ne sera donné aux enfants sans prescription médicale (ordonnance). Les médicaments seront à remettre dans leur emballage d'origine, avec le nom de l'enfant, à un membre de l'équipe. Les enfants avec des médicaments dans le cadre de PAI (Projet Accompagnement Individuel) ne seront pas acceptés sans leur traitement.

Les responsables légaux sont tenus de venir chercher leur enfant en cas de maladie.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les objets personnels (jeux, jouets,...) ne sont pas admis dans l'établissement, ils peuvent être source de conflits et d'inégalités entre les enfants.

Le centre d'animation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte.

Les activités proposées étant basées sur le jeu, il est conseillé aux familles d'habiller les enfants d'une tenue adéquate et des chaussures adaptées.

Nous demandons aux parents des enfants de moins de 6 ans de fournir des vêtements de rechange.

ACCIDENTS

L'équipe dispose d'animateurs formés aux premiers gestes (désinfection, prise de température).

En cas de nécessité le responsable téléphonera aux services d'urgence. L'enfant sera transporté à l'hôpital déterminé par les services de secours.

Les frais médicaux engagés par la structure devront être remboursés par les responsables légaux.

ASSURANCES

Le centre d'animation a souscrit un contrat d'assurance à la MAIF. En cas d'accident, la MAIF vous remboursera directement les frais qui n'auront pas été couverts par la sécurité sociale et votre mutuelle. En cas de dégâts matériels, un remboursement peut être éventuellement envisagé dans la limite du contrat et moyennant une franchise (la vétusté sera prise en compte).

M et/ou Mme : responsable de(s) enfant(s)
déclare(nt) avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Date et signature :